

1. Les apports du Label, en interne

- Outil de motivation pour les équipes,
- Cadre de valorisation des initiatives individuelles que certains collaborateurs peuvent avoir en dehors de l'entreprise,
- Opportunité d'une véritable démarche projet, participative, collective, socialement valorisante,
- Donne du sens au management local, comme aux engagements solidaires pris par des directions nationales sans déclinaison opérationnelle locale,
- Le retour sur investissement se fait via la qualité des relations au travail,
- Cadre d'aide au recrutement

2. Les apports du Label, en externe

- Promotion de l'entreprise,
- Favorise le rapprochement et donc les synergies entre les différents acteurs privés et publics de l'emploi sur notre territoire,
- Appui à un positionnement stratégique et une visibilité locale de l'entreprise,
- Décomplexer l'entreprise sur les questions de responsabilité sociétale, montrer que la RSE est accessible à toutes les entreprises ; elle n'est pas qu'un concept mais bien le reflet d'actions concrètes, l'entreprise est déjà acteur de la RSE, sans le savoir, sans le faire savoir.

Éléments complémentaires :

Le Label Empl'itude n'est pas un luxe que l'entreprise peut s'offrir quand tout va bien. Au contraire, les périodes de tensions et de difficultés peuvent constituer une bonne opportunité d'engager et de conduire avec ses équipes le parcours de labellisation dans un objectif de motivation, de construction voire de consolidation du collectif et d'apaisement.

LE LABEL A DEMARRE A MARSEILLE ... LES PREMIERS LABELLISES EN PARLENT

« L'entreprise a fait un grand pas, ça se concrétise par la mise en place de plusieurs CDI. On se sent plus intégrés dans la société, aussi bien dans le travail de tous les jours, que dans l'environnement social, et la prise en compte du bien-être des salariés. On a l'opportunité d'échanger aussi avec la direction, c'est un plaisir ! » **Fériel Omouri, Télé conseillère—Carniel Marketing (45 Salariés)**

« Le label suscite aussi une nouvelle façon de voir le management, une réflexion sur le point d'équilibre qui assure le meilleur résultat humain et productif. » **David Echinard, Directeur associé—AcomZ Multimédia (5 salariés)**

« Le label nécessite de donner du temps, mais ce temps est mieux que donné : c'est un temps qui enrichit humainement » **Thierry Escoffier, Gérant agence Renault-SMEA Marseille Joliette (10 salariés)**

« Le Label Empl'itude est le signe d'un engagement pour une entreprise au service de l'homme. Il est utile aussi sur des aspects commerciaux, pour répondre aux clauses de mieux-disant social dans les appels d'offres. » **François Ransse, Directeur de Profil / BTP (30 salariés).**

« L'obtention du Label Empl'itude pour notre centre de relation client à Marseille a valorisé localement notre engagement et nos actions en matière de responsabilité sociale portée par Cetelem. Le Label confirme nos bonnes pratiques en matière d'emploi, d'insertion et d'intégration. » **Catherine Delattre, Assistante Cetelem, (115 salariés).**

« Nous utilisons beaucoup Empl'itude pour mettre en avant nos choix, et toutes nos agences ont reçu un kit de communication pour le valoriser auprès des clients » . **Matthias Bauland, Directeur Général Adecco Paca et Languedoc-Roussillon. (500 salariés, 10 000 intérimaires).**



Empl'itude est à votre portée

Maintenant sur votre territoire

Etape 1 Retirer votre dossier de candidature

Télécharger sur le site Internet www.label-emplitude.fr ou demande par courrier auprès du PLIE des Pays de Lérins :
2, rue Borniol - 06400 CANNES
Votre contact : Mme Emilie LAGRANGE – elagrange.pliepaysdelerins@gmail.com
Tél : 04.93.68.62.32

Etape 2 Bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement

Un consultant est mis à votre disposition, il réalise un diagnostic de votre entreprise sur les 3 axes de labellisation, identifie les points forts et les pistes d'amélioration, élabore des recommandations d'actions.
Le consultant vous appuie dans le montage du dossier de candidature, et/ou dans la mise en œuvre d'un plan d'action pour faire progresser vos pratiques au regard des critères de labellisation, dans les domaines de la formation, du management, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ...

Etape 3 Déposer le dossier de candidature

Le dossier de candidature est déposé au PLIE des Pays de Lérins.

Etape 4 Suivre le dossier de candidature

Après instruction par le PLIE des Pays de Lérins, le dossier est évalué selon des critères de motivation, moyens et exemplarité par un comité technique composé de représentants :

- I des réseaux économiques signataires
- I des services emploi des institutions signataires
- I des entreprises labellisées

Etape 5 Recevoir le label pour 3 ans

À partir des dossiers de candidature, le comité de labellisation composé d'élus ou responsables des instances fondatrices du label rend un avis à la majorité :

L'avis peut être favorable avec production d'une attestation de labellisation, ou réservé avec proposition d'actions correctives à l'entreprise.

L'entreprise est labellisée pour 3 ans, son coût total (prenant en charge le diagnostic et l'accompagnement à la labellisation) est défini suivant la taille de l'entreprise :

0 à 25 salariés : 500 euros
25 à 50 salariés : 750 euros
50 à 100 salariés : 1000 euros

100 à 250 salariés : 1500 euros
Plus de 250 salariés : 3000 euros

